

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AGRICULTURE** : Partenariat avec les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère

Rapporteur : Frédéric BELMONTE

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération souhaite favoriser le maintien d'une agriculture dynamique, viable et durable sur son territoire. Afin d'apporter des réponses aux exploitations agricoles et d'accompagner la mutation des entreprises, les élus de Vienne Condrieu Agglomération se sont engagés dans la définition d'une stratégie globale pour l'agriculture.

Les Chambres d'Agriculture de l'Isère et du Rhône ont la volonté d'apporter un appui opérationnel pour la mise en place de cette stratégie, en affectant un conseiller dédié pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Les modalités de ce partenariat sont inscrites dans une convention cadre de partenariat signée entre Vienne Condrieu Agglomération et les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère.

La convention cadre s'établit sur une durée de 3 ans. Sa déclinaison opérationnelle et financière fait l'objet d'une convention annuelle spécifique, établie sur la base d'un plan d'actions.

Pour l'année 2019, la convention s'orientera autour de trois grands axes de travail :

- L'animation territoriale du territoire de Vienne Condrieu Agglomération,
- L'accompagnement de la collectivité à la finalisation du plan d'action puis sa mise en œuvre,
- L'accompagnement des exploitations.

Vienne Condrieu Agglomération participe à la moitié du coût du conseiller territorial, et versera à la Chambre d'Agriculture du Rhône 27 503 € pour l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission agriculture du 6 mai 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et les chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône.

APPROUVE le versement d'une participation annuelle à la chambre d'agriculture du Rhône pour l'animation réalisée par le chargé de territoire, à hauteur de 27 503 € pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

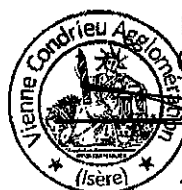
Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **20 MAI 2019**
et a été publiée le **20 MAI 2019**



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS